

**FORMULAIRE TERRASSE 2024**(demande d'autorisation d'utilisation du domaine  
Public à des fins commerciales au droit du commerce)*Ce formulaire est à transmettre impérativement au SDPS  
Parking Gambetta-Fontaine, CHERBOURG-OCTEVILLE,  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Entrées place de la Fontaine et rue Gambetta*

Il est à noter que toute installation de terrasse nécessitant une fixation, des percements dans le sol ou tout autre dispositif d'accompagnement des terrasses, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Service Application Droit des Sols (2, Quai Caligny, CHERBOURG-OCTEVILLE, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN)

**DEMANDEUR****➤ Etablissement :**

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : / / / /

N° de RCS ou Registre des métiers : \_\_\_\_\_

Activité principale : \_\_\_\_\_

**➤ Exploitant :**

Prénom NOM : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : / / / /

**➤ Adresse de facturation** (si différente de celle de l'établissement) :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

**DEMANDE**

- Première demande ou renouvellement avec complément/modification**  
 **Renouvellement simple** conformément au marquage réalisé au sol par les services municipaux  
 **Je ne souhaite plus occuper le domaine public**

**➤ Périodicité de la demande :**

- à la saison** (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2024)  
 **à l'année** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024)

**PROJET**

(Ne pas compléter ce cadre dans le cas d'un renouvellement simple)

**➤ La terrasse est envisagée sur :**

- Un trottoir**  
 **Une place ou voie piétonne**  
 **Du stationnement**

**Joindre un croquis représentant la configuration souhaitée**

**Attention** : Conformément à la loi handicap du 11 février 2005, les terrasses implantées sur le trottoir devront laisser, côté chaussée, une largeur minimale pour le passage des piétons égale à 1,40 mètre, dépourvu de tout obstacle.

**Rappel** : la forme définitive de la terrasse fera l'objet d'un marquage au sol après enquête de faisabilité de la part du Service Droits de Place et Stationnement

Il est précisé que toute demande d'occupation du domaine public qui ne serait pas au droit du commerce devra faire l'objet d'une mise en concurrence conformément à l'ordonnance du 19/04/2017

## AVERTISSEMENT

Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet de contrats entre personnes privées.
- L'autorisation fait obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent (paiement de la redevance d'occupation du domaine public).  
En cas de cession, il vous appartient de prévenir le SDPS dans les 15 jours afin d'ajuster la facturation.
- Le domaine public devra impérativement être convenablement entretenu et nettoyé.
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse.

En cas de travaux ou de manifestations sur le domaine public, organisées ou soutenues par la ville, empêchant la mise en place de l'installation autorisée, le titulaire de l'autorisation pourra bénéficier d'une exonération des droits de place durant la période concernée. Il devra introduire une demande écrite motivée auprès du Service.

Il est précisé qu'en cas d'occupation illicite, la commune peut réclamer à l'occupant sans titre de son domaine public, pour la période d'occupation illégale, une indemnité compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'un occupant régulier pendant cette période.

L'autorisation vaut engagement à respecter les dimensions attribuées ainsi qu'à respecter le règlement des terrasses.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions susmentionnées et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus

**Date :**

**Signature :**

**Cachet de l'établissement :**

---

### Partie réservée à l'administration

**Demande reçue le** (cachet SDPS) :

### Traitement de la demande :

Marquage de la terrasse réalisé et approuvé le : / /

Par : En qualité de : Signature :

Marquage de la terrasse vérifié le : / /

Par : En qualité de : Signature :